

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** lors de la séance régulière du vendredi, 07 juin 2024, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement numéro 223-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 135-2011- relativement à l'utilisation d'un conteneur associé à un usage commercial ou industriel

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2024.



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière

---